

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/02/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **06/02/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **12 février 2015**

L'an deux mil quinze

Le **douze février** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, COQUARD Cédric**

Etaient absents : **MULIN Cyril, FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. Dominique GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CHOIX D'UN GEOMETRE : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'honoraires du géomètre BOFFY Pierre pour un montant de 1080 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis du géomètre BOFFY Pierre pour un montant de 1 080 €TTC

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

Frédéric REIGNEY

